

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ



INTRODUCTION

Le Syndicat Médocain pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères regroupe 32 communes du Nord Médoc réparties sur deux communautés de communes : Médoc Atlantique et Médoc Coeur de Presqu'île.

MISSIONS DU SYNDICAT :

La raison d'être du syndicat est la gestion des déchets :

- Collecte au porte à porte : emballages recyclables, déchets alimentaires et ordures ménagères résiduelles en porte à porte (via la Semmged) ;
- Collecte en point d'apport volontaire du verre via la Semmged ;
- Collecte en point d'apport volontaire des emballages et ordures ménagères résiduelles ;
- Gestion des déchèteries ;
- Transfert des emballages en centre de tri ;

- Compostage des déchets organiques ;
- Enfouissement des déchets non recyclables.

Face aux enjeux contemporains de préservation de l'environnement, des missions connexes se sont incrémentées. Aussi le syndicat a intégré d'autres missions :

- Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets ;
- Optimisation du réemploi via La Recyclerie.

SOMMAIRE

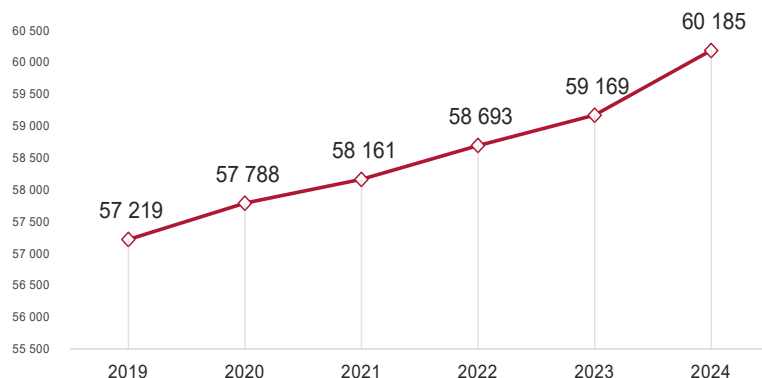
01	• POPULATION ET HABITAT	• P 02
02	• ORGANISATION HUMAINE ET TECHNIQUE	• P 03
03	• LA COLLECTE DES DÉCHETS :	
	À DOMICILE ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	• P 04
	EN DÉCHÈTERIE	• P 08
	LE SOUTIEN À LA COLLECTE	• P 10
	DES PROFESSIONNELS	• P 11
04	• LE TRAITEMENT DES DÉCHETS :	
	LE QUAI DE TRANSFERT DES RECYCLABLES	• P 12
	LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE	• P 13
	LE CENTRE DE STOCKAGE	• P 14
	COLLECTE SPÉCIFIQUE POUR TRAITEMENT SPÉCIFIQUE	• P 15
05	• VALORISATION	• P 16
06	• LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :	
	LA PRÉVENTION	• P 18
	L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LA RECYCLERIE	• P 20
07	• LA COMMUNICATION	• P 22
08	• L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL	• P 23
09	• LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS	• P 24
10	SYNTHÈSE DÉCHETS	• P 25

01. POPULATION & HABITAT

02

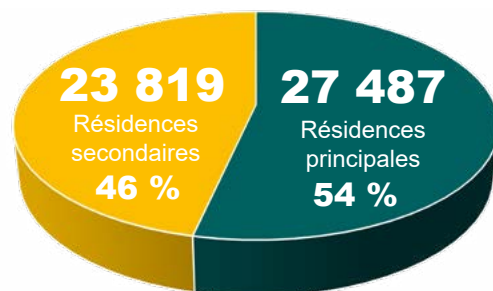
POPULATION PERMANENTE

60 185
habitants



HABITAT

54 008
logements
dont les logements
vacants

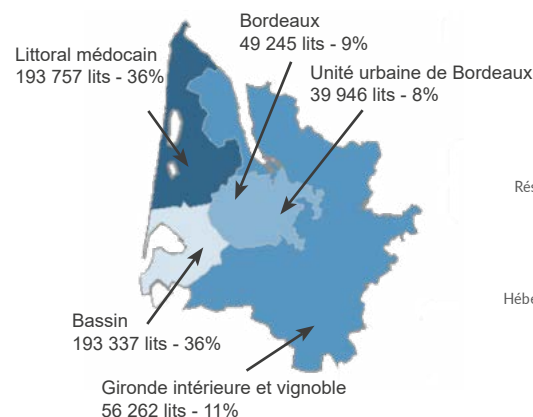


L'ensemble des données de ce rapport est évalué sur la base de la population pondérée (DGF) = population permanente + 1 habitant par résidence secondaire soit pour 2024 =

84 004 habitants

POPULATION TOURISTIQUE

La population touristique représente plus de 500 000 lits en hébergements marchands en Gironde. Les locations constituent le premier hébergement marchand devant les campings et l'hôtellerie. Le littoral médocain partage le podium en terme de lits touristiques.

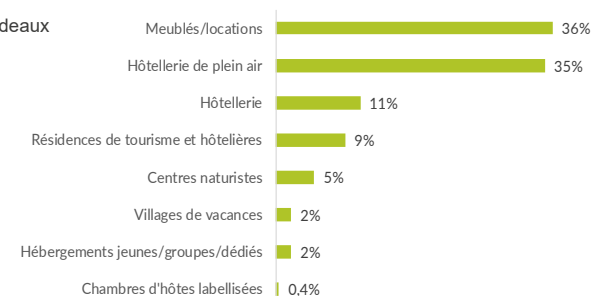


Répartition des lits touristiques par territoire en 2019

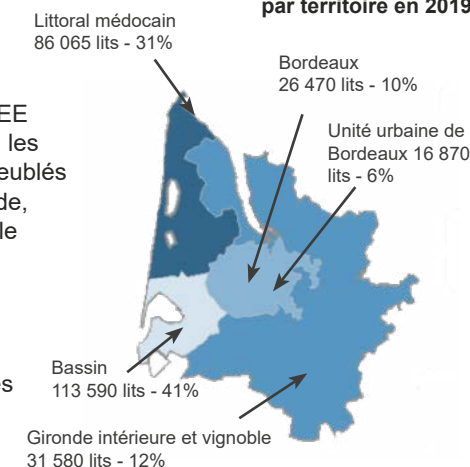
Les résidences secondaires sont définies par l'INSEE comme des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés (ou à louer) pour les séjours touristiques. En Gironde, cela représente 274 575 lits dont plus de 30 % sur le littoral Médocain.

La forte attractivité du littoral médocain impacte énormément la production de déchets que ce soit pour les longs séjours ou les visites à la journée des habitants du périmètre départemental.

Répartition des lits marchands par catégorie en 2019

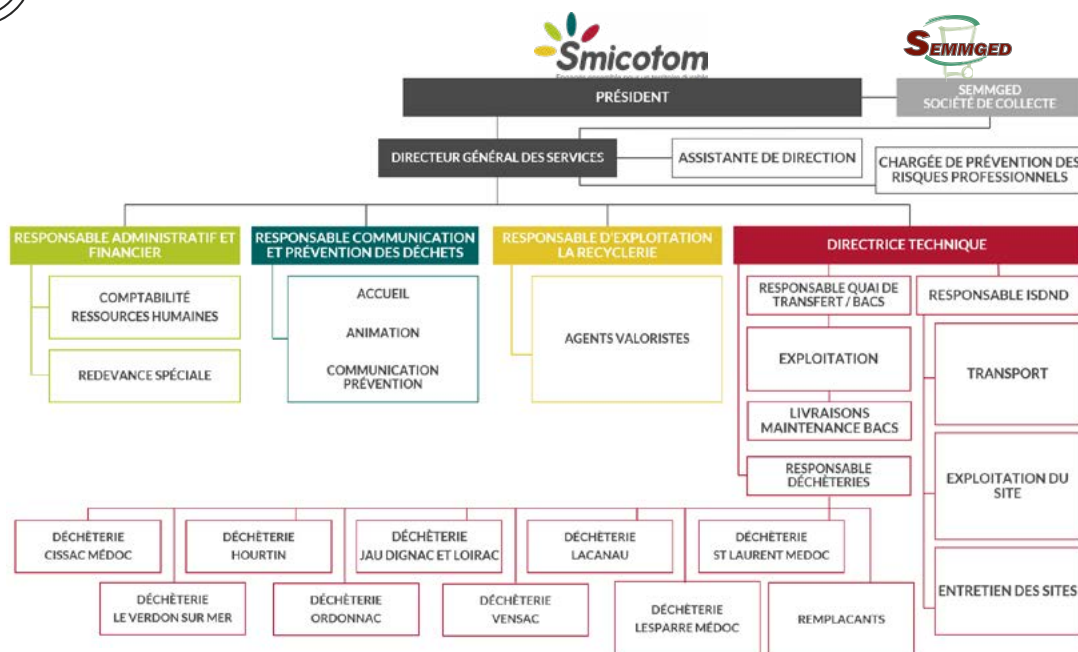


Répartition des lits en résidences secondaire par territoire en 2019



02. UNE ORGANISATION HUMAINE ET TECHNIQUE

UNE MISSION, DEUX STRUCTURES

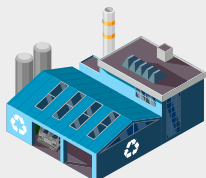


Établissement public

52 agents permanents
5 postes saisonniers

Neuf déchèteries
Une recyclerie

Un quai de transfert des recyclables
Une plateforme de compostage
Un centre de stockage des déchets



Société publique locale qui assure la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le compte du syndicat.

de 52 employés hors saison (ETP)
à 67 employés (ETP) en saison estivale

de 13 bennes hors saison
à 20 bennes saison estivale
+ 2 camions grues pour la collecte du Verre



HISTORIQUE ET MOMENTS CLÉS

Décembre 1986 : création du SMICOTOM par les quatre communautés de communes du Nord Médoc - fusion en 2 CDC en janvier 2017.

1990 : début de l'enfouissement sur le site à Naujac-sur-Mer.

1996 à 1998 : création progressive du réseau de 9 déchèteries.

28 mars 2000 : début de la collecte sélective au porte à porte sur 5 flux (ordures ménagères, alimentaires, emballages, verre et papier).

2003 : construction du centre de tri à Saint-Laurent-Médoc - Il est opérationnel en janvier 2004.

Novembre 2004 : création de la SEMMGED. Reprise en régie par le SMICOTOM - contrôle à 96 %.

2006 : mise en place d'un réseau de captage des événements de biogaz et d'une torchère d'une capacité de 250 m³/h. Ces travaux marquent la fin de la mise en conformité du site à Naujac-sur-Mer.

2014 : remise aux normes du réseau des déchèteries.

2015 : mise en place d'un service prévention des déchets et instauration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

2017 : création d'une recyclerie en faveur du développement du réemploi. Mise en exploitation en mai 2017 - Ouverture au public en octobre 2017.

Mars 2019 : arrêt de l'activité de tri au profit de la création d'un centre de tri mutualisé en lien avec la préparation de l'extension des consignes de tri. Le centre de tri devient alors quai de transfert des recyclables à Saint-Laurent-Médoc.

Mai 2019 : arrêt de la collecte du verre au porte à porte au profit d'une collecte en apport volontaire.

2020 : installation de panneaux photovoltaïques sur les anciens casiers d'enfouissement. Exploitation par Valorem. Et travaux d'extension de La Recyclerie.

Octobre 2021 : instauration d'un identifiant d'accès aux déchèteries pour mise en œuvre en 2022.

Septembre 2021 : rachat de l'unité de valorisation des biogaz.

2022 : mise en place d'une filière de collecte et traitement du plâtre et une autre d'amiante.

1^{er} janvier 2023 : extension des consignes de tri à tous les emballages - mise en œuvre d'un nouveau règlement d'accès aux déchèteries.

Éco mobilier devient Éco maison : plus d'articles éligibles dans la benne comme les jouets. Mise en place de la collecte des articles de sports et loisirs et articles de bricolage et jardin thermiques avec Ecologic.

1^{er} janvier 2024 : Changement stratégique de planning de collecte en faveur des recyclables / valorisables (C1 Bio et Emb et C 0.5 OMR) sur 24 des 32 communes.

À partir d'avril : mise en place de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment en déchèterie et au centre de stockage

03. LA COLLECTE DES DÉCHETS

À DOMICILE ET EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



LA SOCIÉTÉ DE COLLECTE



La SEMMGED, société publique locale créée par le SMICOTOM, assure la collecte des déchets à domicile et sur les points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire pour le compte du syndicat.

- Les ménages du territoire SMICOTOM sont dotés de 3 bacs :
- bac pour les emballages et le papier (bac à couvercle jaune),
 - bac pour les déchets alimentaires (bac vert). Il est fourni avec un bioseau et des sacs compostables. La dotation est fixée à 6 rouleaux de sacs compostables par foyer et par an (récupérables en mairie).
 - bac pour les ordures ménagères résiduelles

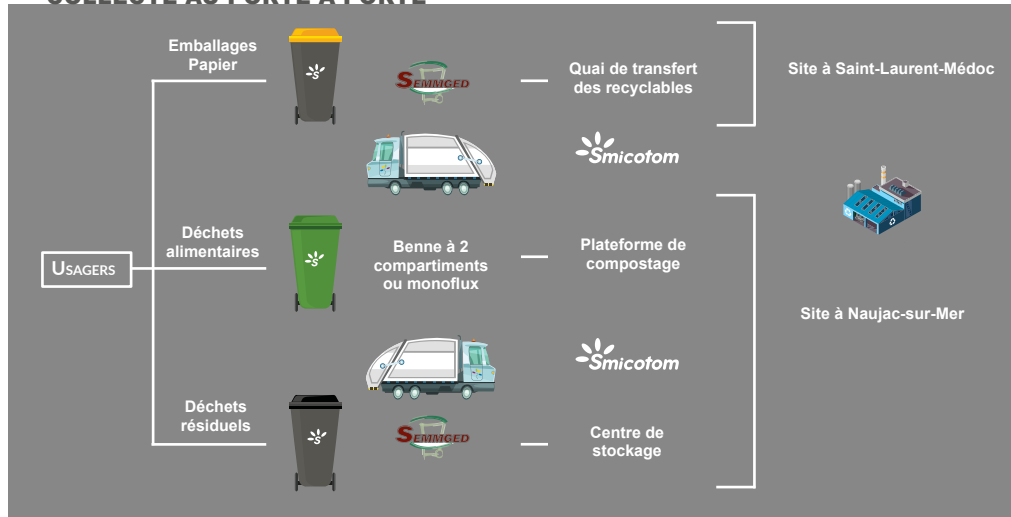
(OMR) (bac noir).

La collecte des déchets s'effectue notamment grâce à des bennes bi-compartmentées qui permettent de collecter 2 flux de déchets simultanément.

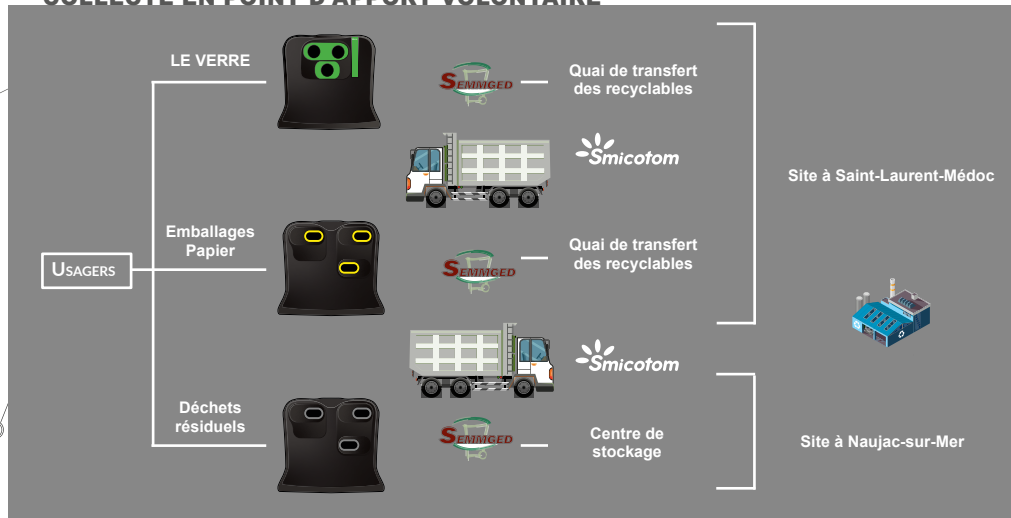
De plus, la SEMMGED effectue la collecte de plus de 500 bornes à verre dispatchées sur le territoire et des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages installés dans l'hyper centre de Pauillac en 2020 et l'hyper centre de Lesparre Médoc et Montalivet en 2022 et Lacanau Océan depuis l'été 2024.

LA COLLECTE À DOMICILE ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE AU PORTE À PORTE



COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



LA FRÉQUENCE DE COLLECTE

La collecte des déchets a été établie en respectant des données démographiques liées à la densité de population afin d’optimiser les déplacements. Les densités de population suivent la typologie du territoire. Ainsi, trois zones ont été distinguées : urbaines et semi-urbaines, touristiques et rurales.

En 2024, le syndicat a déployé une nouvelle stratégie de collecte pour la zone rurale. En effet, les plannings ont été retravaillé afin d’effectuer une collecte hebdomadaire en faveur des recyclables et valorisables. En conséquence, la collecte des déchets résiduels a été planifiée tous les 15 jours.

POUR LES MÉNAGES

Communes	Contexte	OMR/Alim	Emb/Pap
		Fréquence	Fréquence
Lesparre-Médoc, Pauillac.	Urbain et semi-urbain	1 fois par semaine	1 fois par semaine
Carcans, Grayan-et-l'Hôpital, Hourtin, Lacanau, Le Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer et Montalivet	Touristique	1 fois par semaine	1 fois par semaine

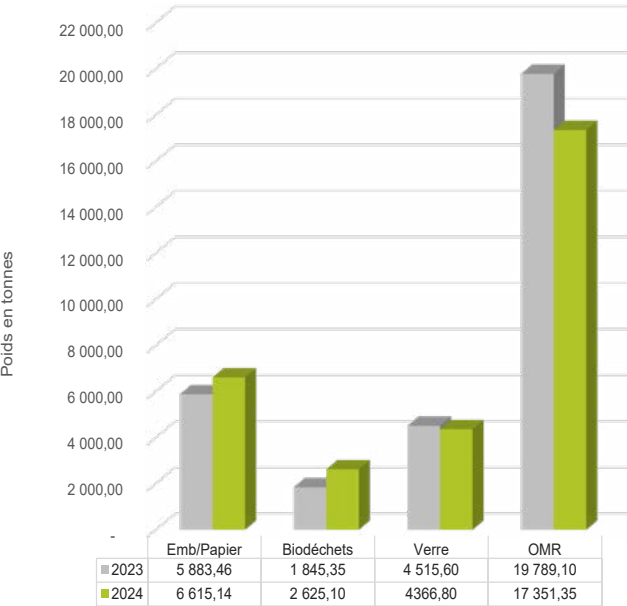
Communes	Contexte	Alim/Emb-pap	OMR
		Fréquence	Fréquence
Bégadan, Baignan, Cissac-Médoc, Civrac-en-Médoc, Couquègues, Gaillan-en-Médoc, Jau Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Ordonnac, Prignac-en-Médoc, Queyrac, St-Christoly-Médoc, St Estephe, St-Germain-d'Esteuil, St-Julien Beychevelle, Saint-Laurent Médoc, St-Sauveur, St-Seurin de Cadourne, St Vivien de Médoc, St-Yzans-de-Médoc, Talais, Valeyrac, Vensac, Vertheuil, et Vendays	Rural	1 fois par semaine	1 fois tous les 15 jours

POUR LES PROFESSIONNELS SUR LES COMMUNES TOURISTIQUES EN PÉRIODE ESTIVALE

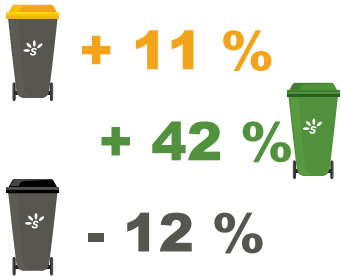
Communes	Contexte	OMR	Emb/Pap
		Fréquence	Fréquence
Lesparre-Médoc, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Vivien-de-Médoc	Peu touristique	2 fois par semaine	1 fois par semaine
Grayan-et-L'Hôpital (bourg), Naujac-sur-Mer, Vensac	Touristique	3 fois par semaine	1 fois par semaine
Carcans, Grayan et L'Hôpital (Le Gulp), Hourtin, Lacanau, Le-Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer, Vendays bourg et Montalivet	Très touristique	7 fois par semaine	1 fois par semaine pour les commerces 2 fois par semaine pour les hébergements

LA COLLECTE À DOMICILE ET DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

	OMR	Déchets alimentaires	Emb-Pap	Verre	Total	% valorisable
Janvier	1 046.40	166.55	459.34	253.68	1 925.97	46 %
Février	997.10	183.10	411.78	218.28	1 810.26	45 %
Mars	1 034.00	223.05	459.18	191.56	1 907.79	46 %
Avril	1 317.85	263.85	509.12	265.56	2 356.38	44 %
Mai	1 461.75	281.00	560.10	379.26	2 682.11	45 %
Juin	1 352.65	222.75	498.06	336.70	2 410.16	44 %
Juillet	2 347.15	261.00	719.58	652.32	3 980.05	41 %
Août	2 814.15	219.80	816.02	857.92	4 707.89	40 %
Septembre	1 577.05	190.60	564.90	375.90	2 708.45	42 %
Octobre	1 314.30	235.90	549.64	237.60	2 337.44	44 %
Novembre	1 044.20	196.30	454.80	309.16	2 004.46	48 %
Décembre	1 044.75	181.20	466.34	207.30	1 899.59	45 %
PAV Décheterie			146.28	81.56		
TOTAL tonnes	17 351.35	2 625.10	6 615.14	4 366.80	30 958.39	44 %
TOTAL/hab	207 kg/hab	31 kg/hab	79 kg/hab	52 kg/hab	369 kg/hab	
TOTAL/foyer	319 kg/foyer	48 kg/foyer	122 kg/foyer	80 kg/foyer	569 kg/foyer	



L’extension des consignes de tri à tous les emballages en 2023 et la mise en place nationale du tri à la source des biodéchets en 2024 a favorisé la hausse des tonnages des valorisables. Combinés aux nouveaux planning de collecte sur les communes rurales, la hausse des tonnages en emballages et biodéchets est significative. À contrario, la baisse des ordures ménagères est conséquente.

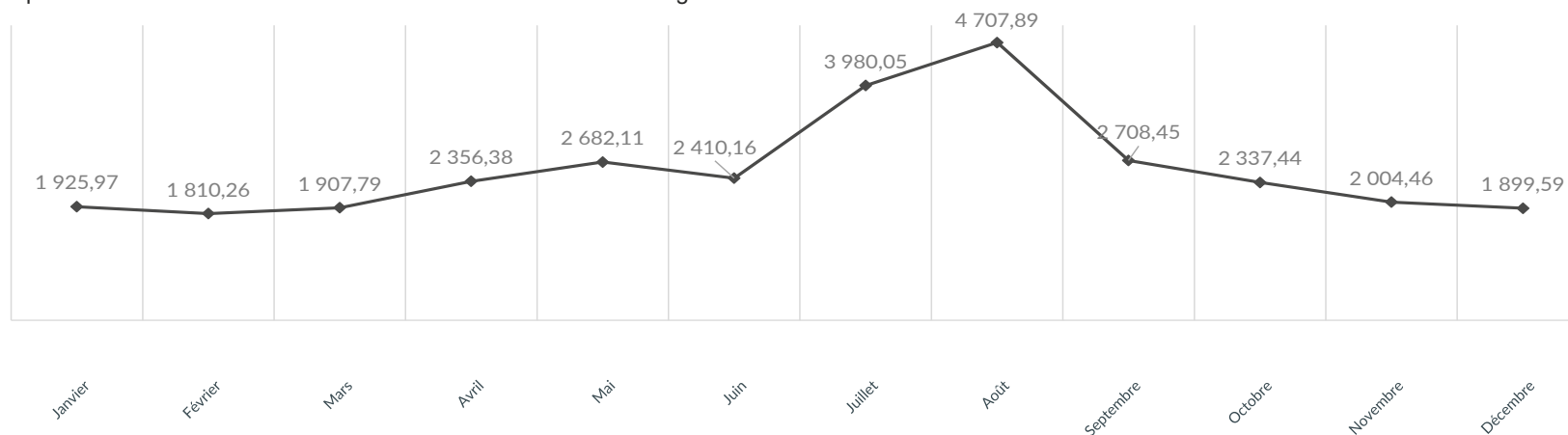




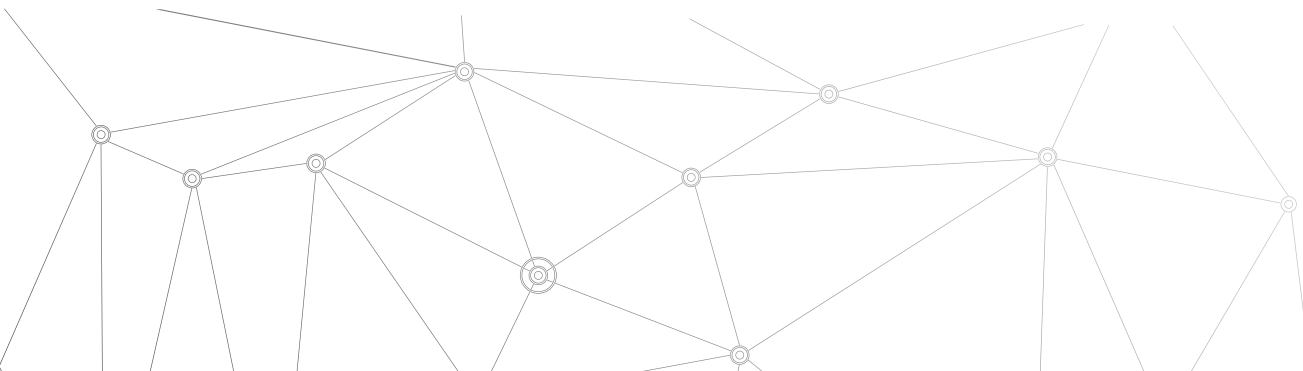
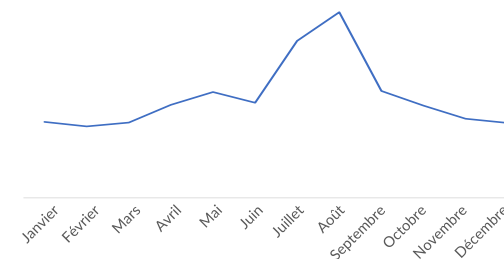
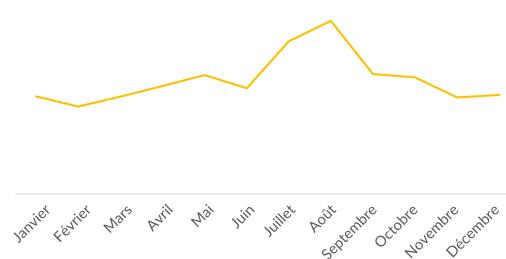
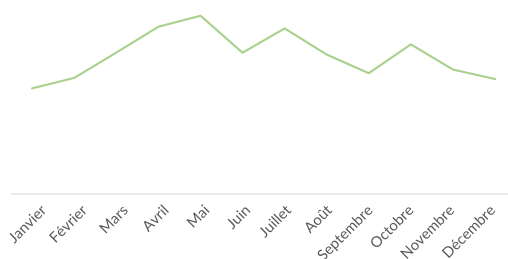
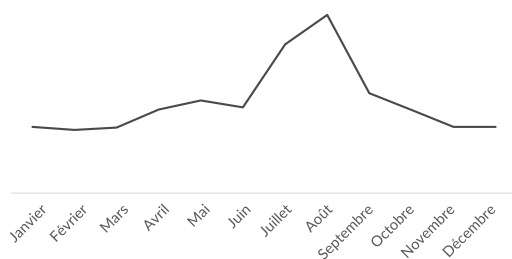
COURBE GLOBALE DE PRODUCTION DE DÉCHETS PAR MOIS (COLLECTE AU PORTE À PORTE)

06

La caractéristique touristique et commerciale du littoral induit des variations dans les tonnages collectés.



COURBE DE PRODUCTION DE DÉCHETS PAR FLUX ET PAR MOIS (TENDANCE DES MOUVEMENTS)



On remarque bien la saisonnalité des flux OMR, Emballages/papier et Verre avec une augmentation au pic de l'été.

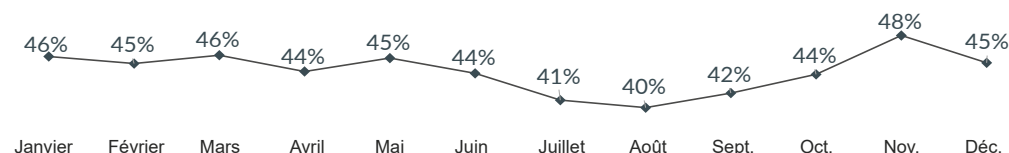
La production de déchets alimentaires est quant à elle, influée par la saison printanière et sa période de tonte (autorisée en petite quantité). Les établissements touristiques ne disposant pas de bac vert, la production de déchets alimentaires en été n'est pas impactée.

TONNAGES COLLECTÉS PAR COMMUNE

	OMR	Alim	Emb-Pap	Verre	Total	% valorisable
Begadan	134.05	52.80	87.36	/	274.21	51 %
Blaignan	35.30	10.42	35.48	/	81.20	57 %
Carcans	1 236.60	137.40	359.83	/	1 733.83	29 %
Cissac M	305.90	125.80	213.42	/	645.12	53 %
Civrac M	97.46	33.20	62.17	/	192.83	49 %
Couquèques	36.40	9.86	29.10	/	75.36	52 %
Gaillan M	362.35	146.75	248.72	/	757.82	52 %
Grayan et L'H	378.20	44.95	128.34	/	551.49	31 %
Hourtin	1 321.60	218.40	439.84	/	1 979.84	33 %
Jau Dignac L	143.55	49.50	91.78	/	284.83	50 %
Lacanau	3 230.75	243.85	834.46	/	4 309.06	25 %
Le Verdon M	619.70	29.65	188.00	/	837.35	26 %
Lesparre M	1 399.60	188.20	504.24	/	2 092.04	33 %
Naujac M	188.00	67.95	125.78	/	381.73	51 %
Ordonnac	70.95	18.95	38.42	/	128.32	45 %
Pauillac	1 414.55	110.10	362.28	/	1 886.93	25 %
Prignac	41.65	9.15	19.58	/	70.38	41 %
Queyrac	170.25	102.20	146.98	/	419.43	59 %
Soulac M	1 738.05	118.60	448.17	/	2 304.82	25 %
St Christoly M	40.25	13.62	33.08	/	86.95	54 %
St Estephe	251.40	74.65	155.52	/	481.57	48 %
St Germain d'E	180.55	58.45	109.60	/	348.60	48 %
St Julien B	122.15	38.65	64.84	/	225.64	46 %
St Laurent M	641.50	203.70	422.90	/	1 268.10	49 %
St Sauveur	155.15	49.25	113.48	/	317.88	51 %
St Seurin de C	112.00	34.75	76.74	/	223.49	50 %
St Vivien M	370.45	129.80	198.06	/	698.31	47 %
St Yzans M	50.54	16.10	29.69	/	96.33	48 %
Talais	146.60	41.85	73.14	/	261.59	44 %
Valeyrcac	72.75	27.60	55.60	/	155.95	53 %
Vendays M	1 110.40	101.65	353.26	/	1 565.31	29 %
Vensac	198.55	55.50	118.80	/	372.85	47 %
Vertheuil	183.10	61.80	136.28	/	381.18	52 %
Bornes Apport volontaire	617.00	/	128.54	4 285.24		/
Le Gurp	93.60	/	18.22	/	111.82	16 %
Le pin sec	78.70	/	17.16	/	95.86	18 %

07

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION AU PORTE À PORTE



On appelle taux de valorisation la part des déchets recyclables ou valorisables par rapport à la quantité totale de déchets collectés.

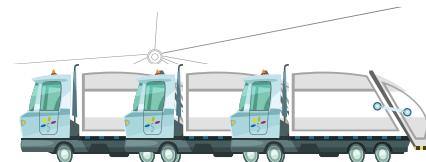
On remarque que le taux de valorisation diminue lorsque la production touristique augmente.

Les changements de plannings de collecte sur les 24 communes du territoire impactent la répartition des tonnages. En effet, on remarque une augmentation nette du pourcentage de valorisation sur ces communes.

SYNTHÈSE COLLECTE



30 958 tonnes
de déchets collectés
soit 369 kg/habitant
ou 569 kg/foyer



974 593 km parcourus
6 206 tournées de collecte
50 761 heures de collecte



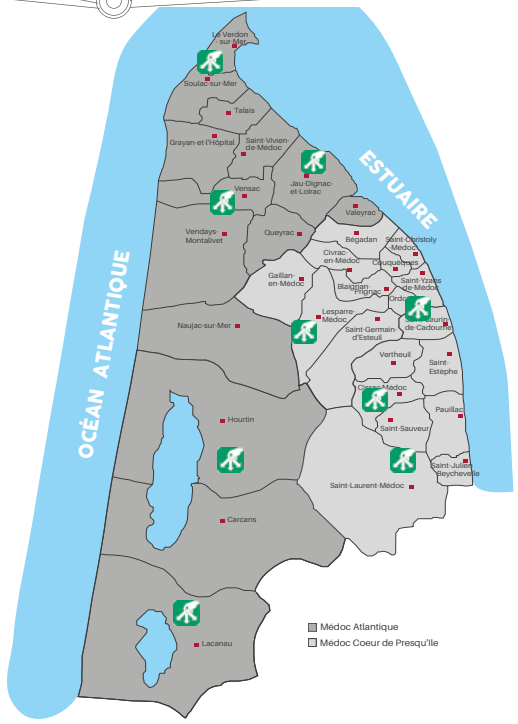
Coût de la collecte
5 558 816 €

03. LA COLLECTE DES DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE

LE RÉSEAU

Construites entre 1996 et 1998, le SMICOTOM dispose d'un réseau de neuf déchèteries réparties sur le territoire. Avec un ratio de déchèteries de 1 pour 6570 habitants, le réseau du SMICOTOM est qualifié de desserte de proximité. (moyenne nationale 2019 : 1 déchèterie pour 14 608 habitants.)

Les déchèteries sont gérées par des gardiens. Leur rôle est d'accueillir, contrôler les entrées, orienter les usagers et commander les enlèvements des caissons de déchets auprès du service de transport. Leur présence est essentielle à la qualité et gestion de la quantité de déchets.



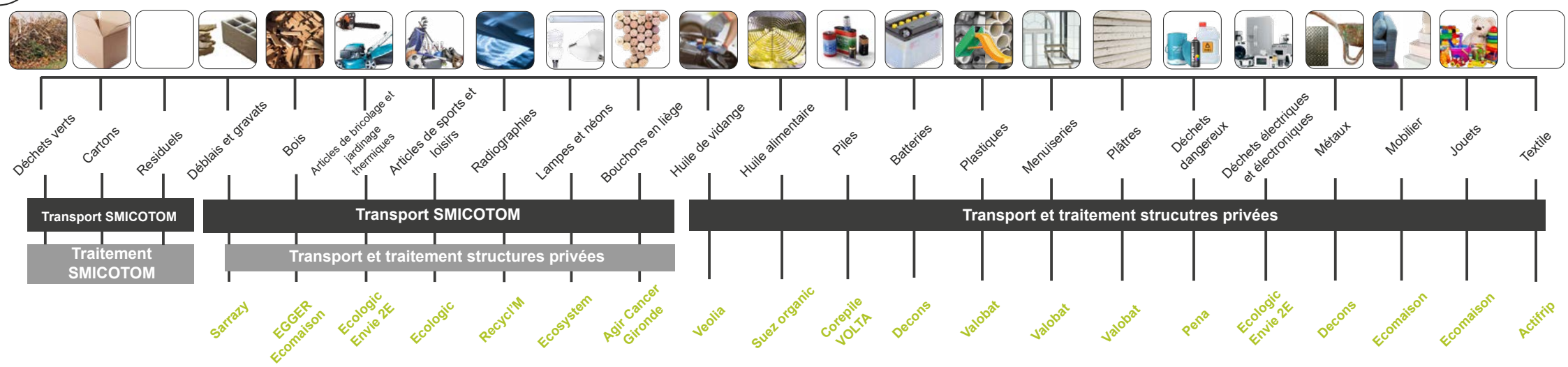
LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement des déchèteries est régi par un règlement précisant :

- les conditions d'accès générales pour les particuliers et les professionnels,
- les déchets acceptés ou refusés,
- les volumes autorisés,
- les conditions d'accès des véhicules,
- les attentes concernant le comportement des usagers,
- le gardiennage et l'accueil des usagers,
- les infractions au règlement.

Depuis 2022, l'accès aux déchèteries est autorisé sur la présentation d'un QR Code d'identification du foyer. Depuis le 1^{er} janvier 2023, un nouveau règlement d'accès est entré en vigueur avec un quota d'accès par type de véhicule. Dans le courant de l'année 2024, les flux en déchèterie ont été réorganisés autour d'une nouvelle filière à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) : les produits et matériaux de construction du bâtiment.

LES FLUX ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DÉPOSÉS

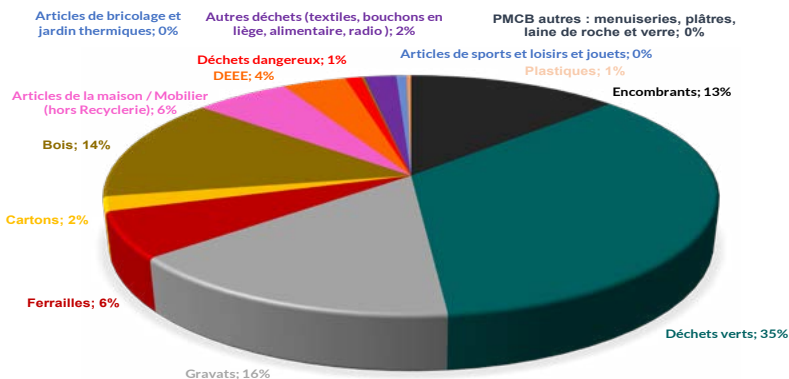
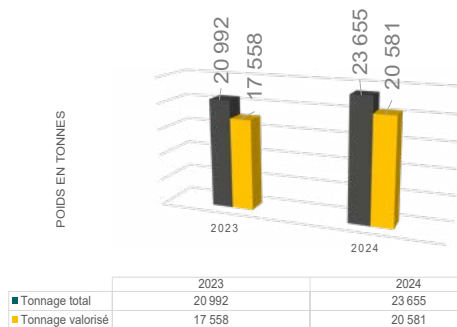


LES QUANTITÉS DÉPOSÉES EN 2024

Tonnages	2023	2024	Écart en tonnes
Encombrants	3 434.30	3 074.10	-360.20
Déchets verts	6 997.50	8 367.25	1 369.75
Ferrailles	1 132.45	1 479.07	346.62
Cartons	452.40	462.94	10.54
Gravats	3 458.35	3 706.60	248.25
Bois	2 152.00	3 298.38	1 146.38
Huiles alimentaires	4.61	6.96	2.35
Huiles de vidange	39.67	44.50	4.83
Piles	4.21	6.64	2.43
Batteries	25.29	32.03	6.74
DMS (déchets dangereux)	158.91	153.22	-5.69
Radiographies	0.31	0.46	0.15
Lampes Néons	1.06	1.93	0.87
DEEE + cartouches imp	789.74	927.63	137.88
Textiles	347.51	451.86	104.35
Bouchons en liège	1.00	1.00	0.00
Articles de la maison	1 980.62	1 382.24	- 598.38
Articles de sports et loisirs	8.91	23.47	14.56
Articles de brico et jardin	1.44	7.93	6.49
Plastiques		150.19	150.19
Menuiseries		9.27	9.27
Plâtres		55.47	55.47
Jouets		11.98	11.98
Laine de roche à Naujac		0.35	0.35
Laine de verre à Naujac		0.00	0.00
Total	20 992.37	23 655.47	2 116.61

Le SMICOTOM autorise (après demande d'autorisation écrite) les particuliers à déposer certains déchets au centre de stockage à Naujac-sur-Mer lorsque le volume de déchets est très élevé ou lorsque le véhicule ne passe pas sous le portique de la déchèterie. Aussi, les données en tiennent compte. Pour 2024 cela représente 82.70 tonnes.

Les données de collecte du Textile sont globales sur l'ensemble des bornes disséminées sur le territoire.



RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE PAR TYPOLOGIE

FRÉQUENTATION EN 2024

Déchèteries	2022	2023	2024	dont Particuliers Pros	
Cissac-Médoc	17 846	12 557	12 664	12 213	451
Hourtin	30 459	22 739	25 535	24 453	1 082
Jau-Dignac-et-Loirac	13 475	10 459	12 154	11 847	307
Lacanaud	33 752	28 672	31 490	29 791	1 699
Lesparre-Médoc	28 518	26 641	26 073	24 915	1 158
Le Verdon-sur-Mer	38 209	22 853	30 350	29 275	1 075
Ordonnac	8 312	5 853	6 954	6 653	301
Saint-Laurent-Médoc	23 409	16 446	19 082	18 045	1 037
Vensac	28 935	22 468	24 764	23 969	795
Total	222 915	168 688	189 066	181 161	7 905
Poids moyen / visiteur	105 kg	124 kg	125 kg		
Poids moyen / foyer	433 kg	389 kg	435 kg		

La période de prudence de consommation des crédits de passage de 2023 due au nouveau règlement de fonctionnement des déchèteries est passée et la fréquentation repart à la hausse (+12 %).

PASS DÉCHÈTERIES

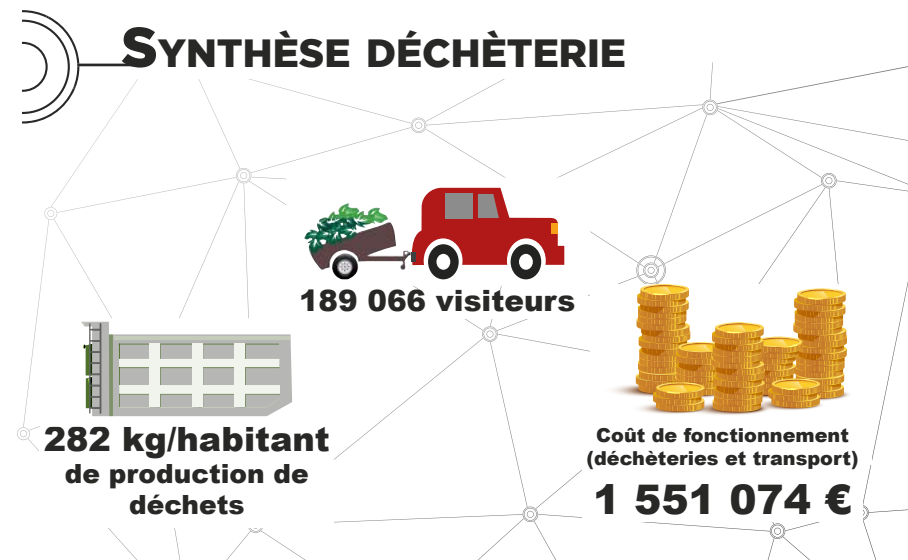
Proportion de passages à 1 crédit	83.6 %	Nombre de Pass actifs au 31/12/2024	39 219
Proportion de passages à 2 crédits	13.2 %	dont particuliers	37 796
Proportion de passages à 4 crédits	2.9 %	dont professionnels	1 423
Proportion de passages à 8 crédits	0.3 %	Nombre de logements (INSEE)	54 400
Nombre de pass avec aucun crédit utilisé	23.6 %	Taux d'équipement d'un pass	72 %
Nombre entre 1 et 10	56.5 %		
Nombre entre 11 et 22	15.6 %		
Nombre entre 23 et 32	4.1 %		
Nombre ayant dépassé les 32 crédits	0.2 %		
Nombre moyen d'utilisations des crédits	8		

99.8 % des usagers sont en dessous des 32 crédits de passage.

Le flux des déchets verts reste le flux principal.

Le tonnage global en déchèterie repart à la hausse. En effet, après la mise en place du contrôle d'accès, les usagers se sont montrés prudents. Toutefois, l'année passée, ils ont pu constater que les crédits de passage accordés étaient amplement suffisants. Ils sont donc allés plus fréquemment en déchèterie.

SYNTHÈSE DÉCHÈTERIE



03. LA COLLECTE DES DÉCHETS

LE SOUTIEN DE LA COLLECTE

10

LA GESTION DES BACS DE COLLECTE

La gestion des bacs de collecte est réalisée en régie. Le SMICOTOM gère un parc de 45 373 bacs noirs (OMR), 45 729 bacs jaunes (Emballages/Papier) et 28 239 bacs verts (déchets alimentaires) soit **119 341** bacs sur son territoire.

Les interventions sur les bacs sont de différents ordres :

- livraisons maisons neuves;
- opérations de remplacement (bacs cassés, changements de dotation, restitutions bacs non utilisés);
- opérations de maintenance (remplacements de couvercles et roues).

Types d'interventions	en 2024
Livraisons maisons neuves	344
Opérations de maintenance de bacs	1 299
Opérations de remplacements de bacs (bacs cassés, changement de dotation, restitution bacs non utilisés)	9 407
Recupérations de bacs/maintenance à l'accueil de Saint-Laurent	339
Total interventions	11 389

LA GESTION DES ERREURS DE TRI ET INCIDENTS DE COLLECTE

Gestion des refus de collecte référencés par la société de collecte	Quantité
Nombre de refus signalés total	2 462
dont erreurs de tri	2 128
dont bacs tassés	247
dont bacs non conformes	82
Autres	5

Traitement des refus	Quantité
Refus traités	1 394
dont eu en ligne	627
dont message téléphonique	767
Traitement non abouti : pas de numéro de téléphone, mauvais numéro, pas de messagerie).	1068

Gestion des incidents de collecte référencés par la société	Quantité
Problèmes de stationnement	49
Travaux	54
Passage impossible (élagage en cours ...)	6
Bacs non sortis	48
Raison non identifiée	75
Bacs signalés cassés avant la collecte	436
Bacs cassés pendant la collecte	73
TOTAL	741

Réclamations réceptionnées par les usagers	Quantité
Nombre d'oubli de collecte	1 689

LA GESTION DE LA RELATION À L'USAGER

Au delà des appels téléphoniques, les démarches pour les usagers sont facilitées par des formulaires sur le site internet et l'application l'info déchets.

Le service Relation à l'utilisateur a géré 2 980 demandes par formulaire.

	Particuliers	Professionnels
Demandes de bacs ou réparations	1 715	36
Réclamations	188	
Incidents de collecte	188	
Refus de collecte	44	
Autres	550	
Signalements emménagement ou déménagement	226	
Via le site internet	18	
Formulaire Redevance Spéciale du site web		15
	2 929	51

LA GESTION DES ERREURS DE TRI : UN IMPÉRATIF QUALITATIF ET FINANCIER

Le SMICOTOM n'est pas simple pourvoyeur de déchets. Au delà des obligations réglementaires, il doit répondre à des impératifs qualitatifs liés à la stratégie de traitement des déchets.

D'une part, le coût :

Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac va, de fait, engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur et de facturation de la réorientation du déchet mal jeté.

D'autre part, la quantité :

Le SMICOTOM a obtenu l'autorisation d'exploiter son centre de stockage jusqu'en 2035 mais avec l'obligation de réduire les

déchets enfouis de 50% à partir de 2025. Si nous ne parvenons pas à réduire nos déchets et à les trier correctement, tous les tonnages au dessus des 17 500 tonnes produits annuellement devront être réorientés vers d'autres traitements beaucoup plus coûteux à la charge du SMICOTOM (transport + incinération).

La qualité du tri est donc essentielle. Le service de collecte assure donc un contrôle qualitatif du tri avant de collecter les bacs. En cas de déchet non conforme, il appose un refus de collecte sur le bac, le caractérise et le transmet au service Accueil et Maintenance qui contacte les usagers pour rappeler les consignes de tri.

03. LA COLLECTE DES DÉCHETS

LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS

11

LA COLLECTE DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Le SMICOTOM propose aux professionnels d'accéder au service au porte à porte permettant la prise en charge des déchets assimilés à ceux des ménages. Ce service est régi par un système de facturation spécifique appelé redevance spéciale.

En plus du service au porte à porte, le SMICOTOM permet aux professionnels d'accéder aux sites de traitement.

- AU PORTE À PORTE

Type de professionnels sous redevance	Nombre d'établissements
Collectivités, établissements publics	77
Grandes et moyennes surfaces	29
Restaurants	177
Campings	61
Villages - Colonies de vacances	16
Autres activités	533
Total	893

LA CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS POUR L'ACCÈS À LA COLLECTE AU PORTE À PORTE : LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le Code de l'Environnement précise que les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leurs activités et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, et valorisés ou éliminés.

La responsabilité est portée par ce que l'on appelle la Redevance Spéciale.

Elle a pour objectif de financer le service public rendu aux professionnels et d'établir ainsi une équité entre les usagers : les professionnels doivent participer à hauteur du service rendu, contrairement aux ménages, qui paient ce service uniquement au travers des impôts locaux.

L'institution de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du

13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT).

La collecte des professionnels fonctionne dans les mêmes conditions que celle des particuliers.

Les bacs sont obligatoirement ceux fournis par le SMICOTOM. Tout autre contenant acheté par d'autres intermédiaires et n'étant pas référencé au SMICOTOM, ne sera pas collecté.

La mise à disposition des bacs est comprise dans le calcul de la redevance, sauf pour les déchets non recyclables qui restent à la charge du redevable.

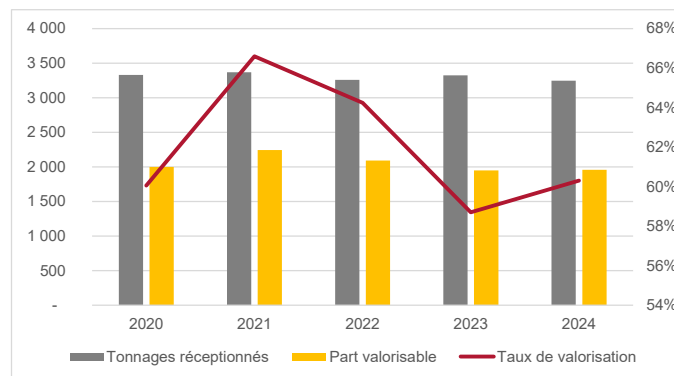
- AU CENTRE DE STOCKAGE ET AU QUAI DE TRANSFERT

Centre de stockage	Tonnages
Cartons	153.81
Déchets industriels banals	370.15
OMR - événementielle	200.45
OMR - CHM	366.30
OMR - Euronat	351.80
Bois	767.80
Gravats	62.30
Déchets verts	745.95
Fer	3.20
Plastiques	12.40
Menuiseries	1.60
Plâtres	14.10
Laine de roche	0.55
Laine de verre	6.85
DEEE	1.00
Total	3 021.76

Quai de transfert	Tonnages
Cartons	93.14
Films plastique	13.80
Emballages/papier	23.14
Emb/papier - CHM	123.16
Emb/papier - Euronat	99.40
Verre	22.38
Total	375.02

Les données de collecte des professionnels au porte à porte ne sont pas quantifiables car elles sont effectuées en mélange avec la collecte des particuliers.

Apparition de nouveaux flux.



En 2024, le SMICOTOM a pris en charge sur ses 2 sites de traitement 3 397 tonnes de déchets issues d'activités professionnelles identifiables. Parmi les déchets réceptionnés, 2 108 tonnes ont été valorisées dans des filières de recyclage soit 62%.

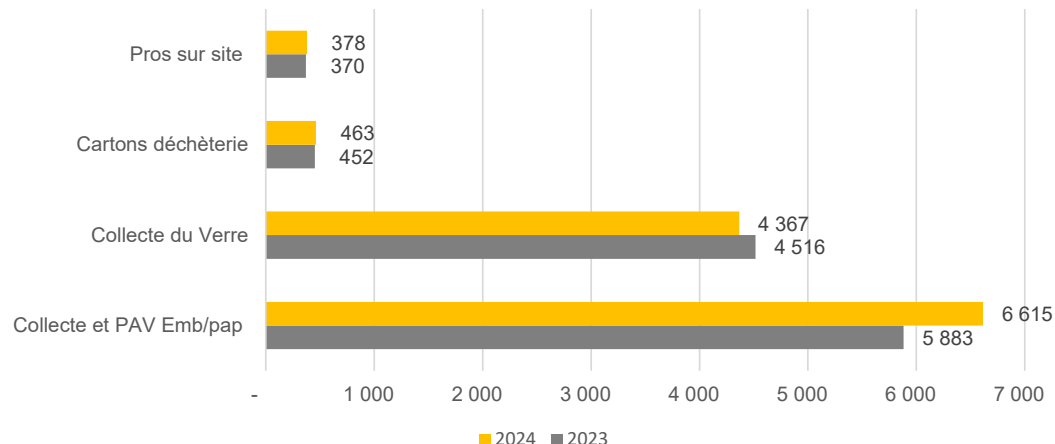
Le taux de valorisation des déchets des professionnels

a connu une baisse considérable en 2023. En effet, des sociétés de collecte se sont structurées autour du CHM et d'Euronat. Aussi, les données de déchets de ces deux entités sont aujourd'hui comptabilisées dans les professionnels et ne sont plus prises en compte dans les données de collecte de la Semmgd. Le taux de valorisation général des professionnels est donc impacté par un taux de valorisation très faible de ces 2 établissements. Le taux repart à la hausse en 2024 en raison de la prise en charge de nouveaux flux valorisables sur le centre de stockage.

04. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

LE QUAI DE TRANSFERT DES RECYCLABLES

LES DÉCHETS ENTRANTS (EN TONNES)



Les bornes Papier en déchèterie ont été remplacées par des bornes Emballages /papier lors du passage à l'extension des consignes de tri. Les données de ces bornes, bien qu'étant en déchèteries, sont intégrées dans la collecte des emballages/papier.

11 823 tonnes
de déchets
réceptionnés sur le
quai de transfert

31 %
de taux de refus
2 030.36 tonnes
étaient des erreurs
de tri
> réorientation
> pénalités
> surcoût

Coût de la traitement
2 592 107€

LES DÉCHETS SORTANTS (EN TONNES)

Matériaux	Poids en 2023	Poids en 2024	Filière
Acier	208.78	359.20	Arcelor Mittal
Aluminium	20.48	80.31	AFFIMET
Cartons	1 801.95	2 051.47	Revipac
Cartons déchèteries (1.05)	332.20	217.29	Revipac
Briques alimentaires	67.95	54.56	Revipac
PEHD	105.83	219.83	Valorplast
PET Clair	302.88	75.90	Valorplast
PET Coloré	0.00	0.00	Valorplast
Papier	1 379.83	1 275.68	Sabatier
Verre	4 501.90	4 461.08	O.I. Manufacturing
Flux développement souple	148.42	293.61	Citeo Repreneur
Flux développement rigide	179.34	228.79	Citeo Repreneur
ERREURS DE TRI	1 794.62	2 030.36	INCINERATION
Total	10 844.18	11 348.08	

LES PERFORMANCES PAR MATÉRIAUX (EN KG/HAB)

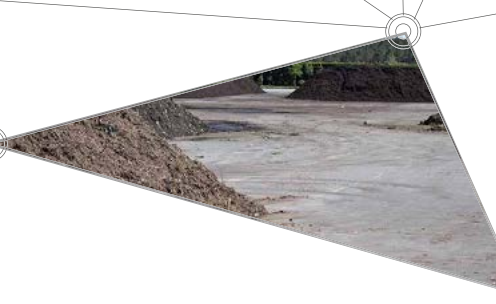
Matériaux	Smicotom 2024	Département Gironde 2021
Emballages légers (cartons, acier et plastique)	42.63 kg/hab	21 kg/hab
Papier	15.19 kg/hab	16.1 kg/hab
Verre	53.11 kg/hab	38 kg/hab
Total	110.92 kg/hab	75.1 kg/hab

La performance par matériaux est calculée à partir des tonnages évacués chez les recycleurs.

Le SMICOTOM a une performance de recyclage supérieure à la moyenne départementale.

04. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

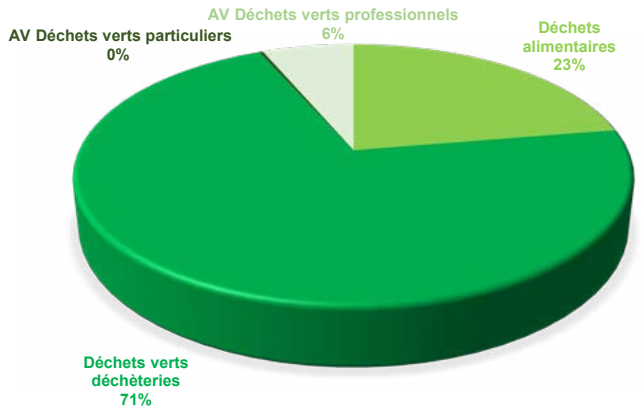
LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE



LES DÉCHETS ENTRANTS (EN TONNES)

Déchets traités en tonnes	Poids en 2023	Poids en 2024	Ecart
Déchets alimentaires : bac vert ¹	1 845.35	2 625.10	779.75
Déchets verts (déchèteries) ²	6 953.95	8 336.50	1 382.55
Déchets verts Apport Volontaire CET ³	812.55	776.70	- 35.85
dont particuliers	43.55	30.75	- 12.80
dont professionnels	769.00	745.95	- 23.05
Total	9 611.85	11 738.30	2 126.45

¹ le tonnage de la collecte au porte à porte augmenté des collectes spécifiques liées à des événements.
² le tonnage des déchets des déchèteries
³ déchets verts déposés directement sur le site (professionnels + particuliers sous couvert d'une autorisation).



153.81 kg
de déchets verts
par foyer



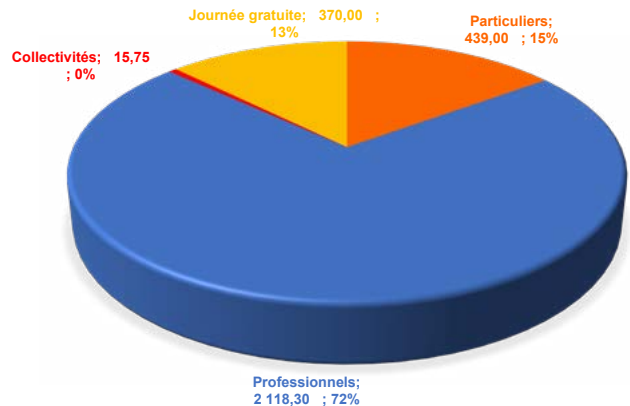
Coût du traitement
431 417 €

31 kg/habitant
48 kg/foyer
de déchets
alimentaires

LE PRODUIT ET LES DÉCHETS SORTANTS (EN TONNES)

	Poids en 2023	Poids en 2024
Vente de compost	2 878	2 918
Vente Bois Energie	1 217	1 874
Engazonnement casier	1 032	874
Refus de criblage bio déchets	207	37
Refus de criblage déchets verts	580	863
Perte de masse de compostage	2 884	3 555
Remis en début de traitement	0	0
Estimation du stock au 31/12	4 161	2 330
Total	12 959	12 450

Le refus de criblage de la plateforme de compostage (bois non décomposé) est utilisé comme matériaux de recouvrement dans le centre de stockage. Il est valorisé en étant déposé sur les déchets enfouis (nappage). Il permet de limiter les nuisances olfactives et les envois.
Le compost du Smicotom rencontre du succès auprès des particuliers du territoire mais également des professionnels puisqu'il répond aux exigences des normes européennes.



RÉPARTITION DES ACQUÉREURS DE COMPOST (TONNES, %)

04. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

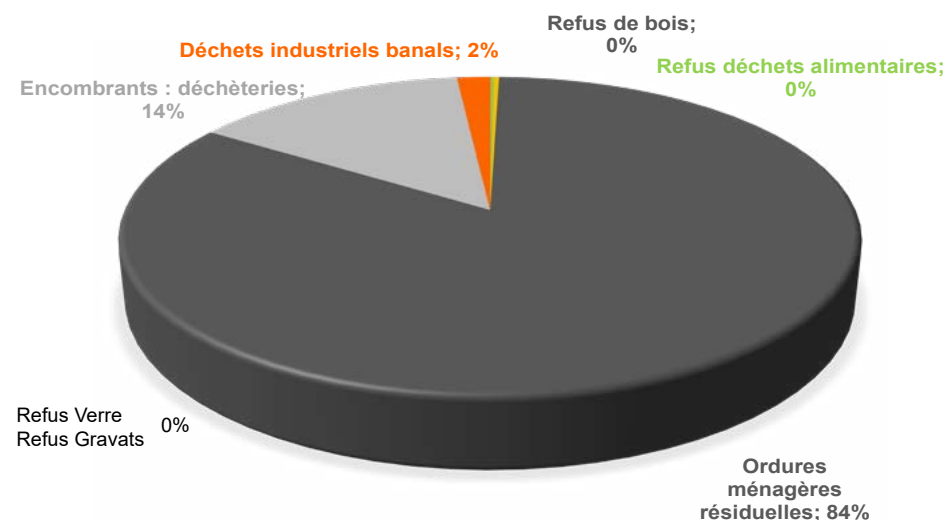
14

LE CENTRE DE STOCKAGE



RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS (EN TONNES)

Déchets enfouis en tonnes	Poids en 2023	Poids en 2024	Ecart
Refus de déchets alimentaires	207.30	37.20	- 170.10
Refus bois	/	8.50	/
Refus gravats	2.40	54.65	52.25
Refus verre	4.35	0.00	- 4.35
Ordures Ménagères Résiduelles	20 079.30	18 269.90	- 1 809.40
Encombrants (déchèteries)	3 434.30	3 074.10	- 360.20
Déchets industriels banals (Professionnels)	669.35	370.15	- 299.20
Total des tonnages enfouis	24 397.00	21 814.50	- 2 582.50



RÉPARTITION DES TONNAGES ENFOUIS

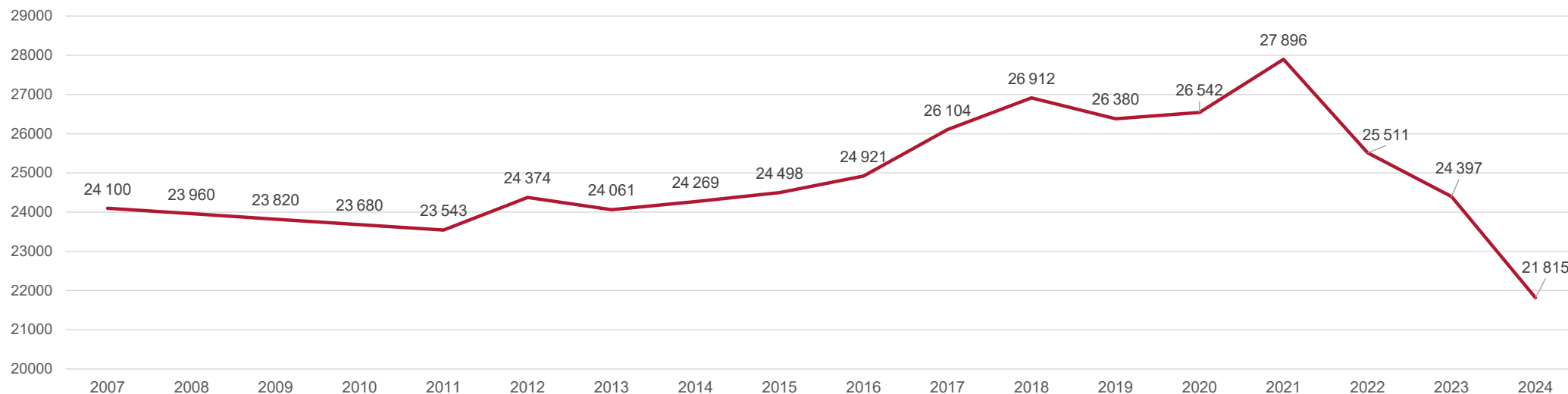
56.51 kg/foyer
d'encombrants
déposés en
déchèterie



207 kg/habitant
319 kg/foyer
de déchets
résiduels

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS (EN TONNES)

15



Le Smicotom a une autorisation, par arrêté préfectoral complémentaire en date du 21/10/2019, d'exploiter le site jusqu'en 2035. Toutefois, elle est assortie d'une réduction de capacité d'enfouissement échelonnée. À partir de 2025, elle est limitée à 17 500 tonnes / an. Au delà, le syndicat doit externaliser le traitement des déchets résiduels.

Les nouvelles stratégies engagées par le Smicotom il y a quelques années portent leurs fruits. La descente de cette courbe de tonnages enfouis est très satisfaisante. Nous atteignons le tonnage le plus bas depuis les années 2000.

Néanmoins, au vue des quotas appliqués de 2025, nous enfouissons près de 4 400 tonnes en trop.

- 22%
de réduction de
l'enfouissement
en 3 ans



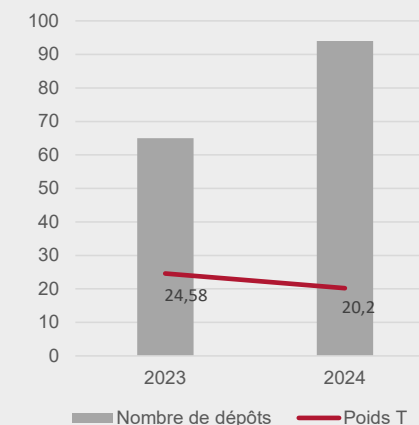
**Coût de la traitement
3 451 003 €**

UNE COLLECTE SPÉCIFIQUE POUR UN TRAITEMENT SPÉCIFIQUE L'AMIANTE

Tous les déchets d'amiante sont des déchets dangereux. Ceux-ci ne peuvent pas être recyclés mais doivent suivre une filière d'élimination adaptée.

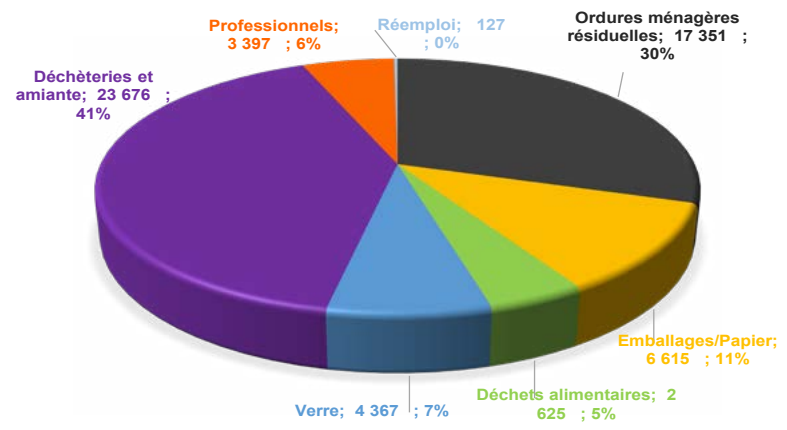
Depuis 2022, le SMICOTOM rend disponible le dépôt d'amiante sur le centre de traitement à Naujac-sur-Mer et le quai de transfert à Saint-Laurent-Médoc sur demande préalable et prise de rendez-vous.

Ce tri est rendu accessible aux particuliers et professionnels du territoire et aux professionnels effectuant des chantiers sur la zone d'intervention du syndicat.



05. VALORISATION

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS (TONNAGES, %)



RATIO DE PRODUCTION DE DÉCHETS

Ces données ne tiennent pas compte de la production de déchets des activités économiques hors collecte (dépôts des professionnels à Naujac sur Mer et Saint Laurent Médoc).

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS PAR TYPE DE COLLECTE

	Performances en kg/hab			
	Nationales (2021)	Régionales (2021)	Départem. (2021)	SMICOTOM
OMR	246	223	225	207
Collectes séparées ¹	89	103	92	162
Déchèteries	247	333	278	282
Total	582	659	595	650

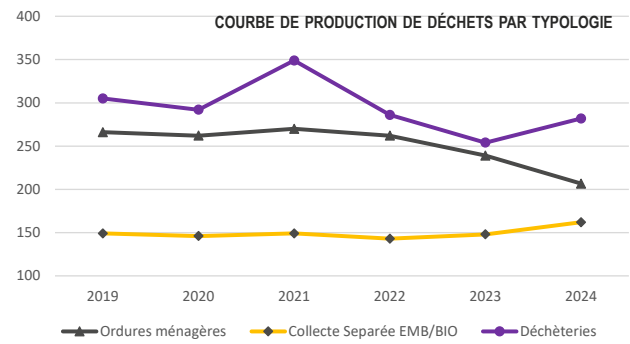
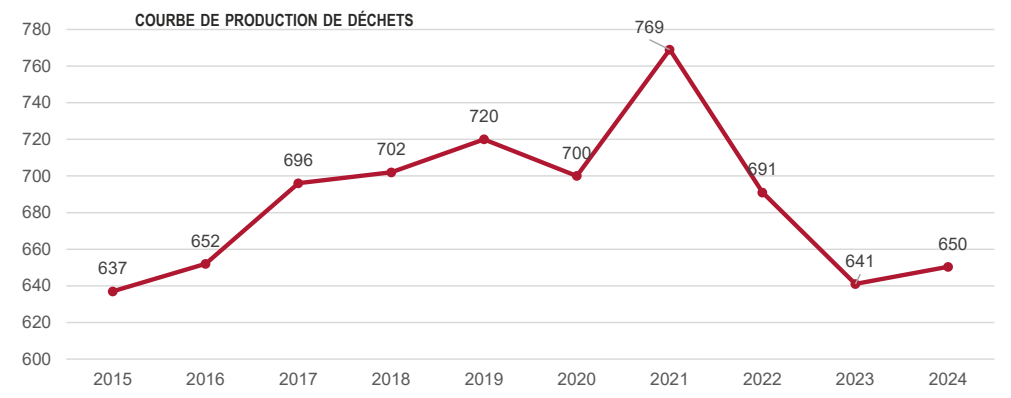
SYNTHÈSE DES PERFORMANCES PAR FLUX (HORS DÉCHÈTERIES)

	Performances en kg/hab			
	Nationales (2021)	Régionales (2021)	Départem. (2021)	SMICOTOM
OMR	246	223	225	207
Verre	34	41	36	52
Emballages/Papier	54	61	55	79
Déchets alim.	1	1	1	31
Total	335	326	317	650

¹ collectes séparées : collectes de déchets valorisables (emballages/papiers, verre, déchets alimentaires)
Sources données nationales, régionales et départementales : SINOE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

	Performances en kg/hab									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères résiduelles	263	265	271	272	266	262	270	262	239	207
Collectes séparées	149	148	152	151	149	146	149	143	148	162
Déchèteries	225	239	273	279	305	292	349	286	254	282
Total	637	652	696	702	720	700	769	691	641	650



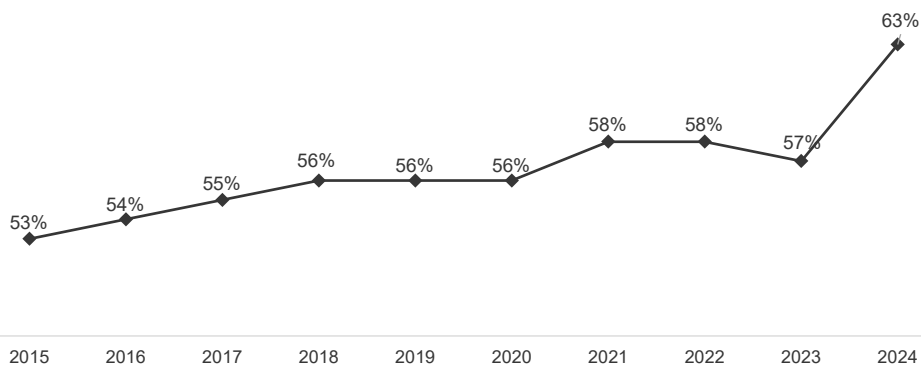
LE TAUX DE VALORISATION

QUANTITATIVEMENT

	OMR	Emb. Papier	Verre	Déchets alimentaires	Déchèteries Amiante	Pros	Réemploi	Total
Tonnages collectés	17 351	6 615	4 367	2 625	23 676	3 397	127	58 158
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	6 615	4 367	2 625	20 581	2 108	127	36 423
Taux de valorisation	0%	100 % ¹	100 % ¹	100 % ¹	87 %	62 %	100 % ²	63 %

¹ D'un point de vue quantitatif, 100% des collectes sélectives sont dirigées vers une filière de valorisation. Ces déchets sont ensuite traités qualitativement.

² Tonnages collectés et traités



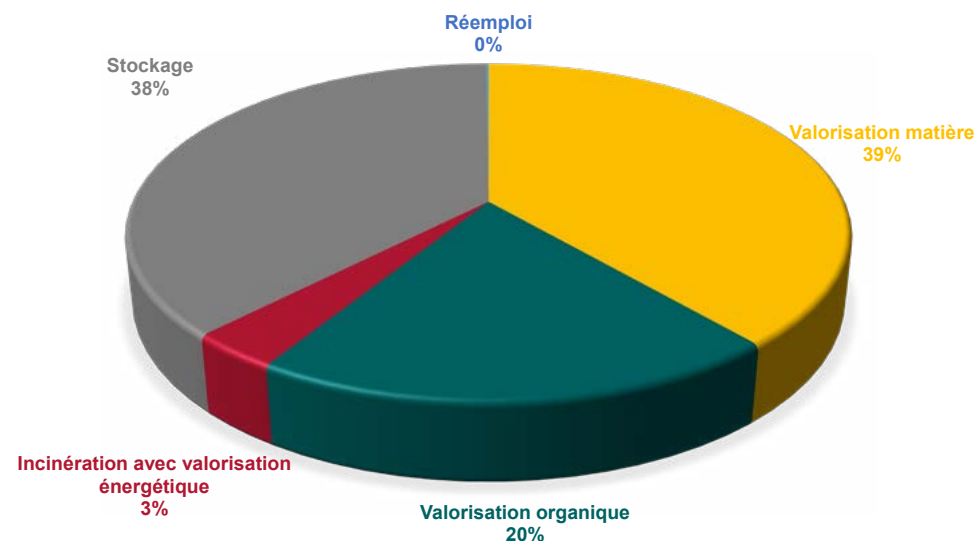
QUALITATIVEMENT

	OMR	Emb. Papier	Verre	Déchets alimentaires	Déchèteries Amiante	Pros	Réemploi	Total
Tonnages collectés	17 351	6 615	4 367	2 625	23 676	3 397	127	58 158
Tonnages valorisés	0	4 585	4 367	2 588	20 581	2 108	85	34 259
Taux de valorisation	0 %	69 %	100 %	99 %	87 %	62 %	67 %	59 %

Une fois orientées vers les filières de valorisation, les collectes sélectives sont impactées par des refus de traitement.

ORIENTATION DES DÉCHETS COLLECTÉS

Valorisation matière	Valorisation organique	Incinération avec valorisation énergétique	Stockage	Réemploi	TOTAL
22 490	11 738	2 030	21 815	85	58 158



La valorisation matière est le recyclage des plastiques recyclables, papiers, verre, bois, métaux, cartons, ...

La valorisation organique correspond à la valorisation par compostage des déchets de jardin et de cuisine.

La valorisation énergétique correspond à l'incinération avec production d'électricité des Déchets Ménagers Spéciaux (ce sont des produits dangereux pour la santé et l'environnement).

Le réemploi est la part, toutes matières confondues, sur laquelle nous avons agi pour éviter l'apparition du déchet grâce à l'exploitation de La Recyclerie. (Les données du réemploi sont présentées dans l'onglet économie circulaire.)

Le stockage correspond à l'enfouissement.

06. LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

18

En 2015, le SMICOTOM adoptait un programme local de prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec l'aide du Département de la Gironde.

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets consiste à développer des actions visant à éviter, réduire, voire retarder l'apparition d'un déchet mais également limiter sa nocivité et faciliter son traitement.

La prévention concerne donc chaque étape de la vie d'un produit, de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

La place de la prévention au SMICOTOM
Après un premier programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de 2015 à 2020, le syndicat a adopté un nouveau programme pour 2021-2026.

Considérant l'objectif de réduction de 15% en 2030 par rapport à 2010, le Smicotom doit atteindre une production de déchets par habitant de 520 kg en 2030.

Un PLPDMA étant établi pour 6 ans, le Smicotom se fixe comme objectif d'atteindre 10% de réduction à l'horizon 2026 soit 550 kg/habitant.



LES ACTIONS ET INDICATEURS DE RÉALISATION DU PLPDMA

SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE

Objectif : sensibiliser les enfants au tri, à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement en général de façon ludique.

	Nombre	Effectifs
Animations dans les établissements en 2024	44	889
Visites du centre d'enfouissement en 2024	16	375
Total	60	1 264

Le Smicotom a débuté les animations dans les écoles en 2008.

Historique données globales antérieures	Résultats	
	Nombre	Effectifs
2018	58	1 264
2019	86	2 054
2020	47	1 054
2021	47	1 003
2022	96	1 934
2023	91	1930

SENSIBILISATION TOUT PUBLIC

Objectif : sensibiliser le consommateur sur les pratiques raisonnées d'achat, de cuisine, de réemploi... et de gestion des déchets.

	Nombre	Effectifs
Nombre de stands montés à l'extérieur	9	/
Visites de sites	4	30
Animations extérieures	3	35
Sensibilisation Professionnels	3	23
Total	14	/

SOUTIEN DES ÉCO-MANIFESTATIONS

Objectifs : accompagner les porteurs d'événements dans la gestion des déchets de sa manifestation; apporter un soutien matériel (totems, gobelets, bacs...)

Prêt de Gobelets	Nombre de prêts	Quantité prêtée
2020	5	2 430
2021	4	3 850
2022	19	13 300
2023	19	14 300
2024	28	18 315

Prêt de totems	Nombre de prêts	Quantité prêtée
2020	5	25
2021	6	25
2022	13	50
2023	9	36
2024	6	21

Depuis 2019, le Smicotom a mis en place un partenariat avec l'ESAT de Villambis pour le stockage et le nettoyage de gobelets réutilisables. Le Smicotom s'est également doté de 5 totems de tri mobiles destinés à faciliter le tri sur les manifestations.



DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE EN HABITAT PAVILLONNAIRE

Objectifs : proposer une information, des méthodes et techniques aux habitants du territoire afin de favoriser la gestion de proximité de leurs biodéchets ; favoriser la pratique du compostage en facilitant l'acquisition du matériel.

	Q. distribuées	Q. cumulées
2024	292	1 605

AUTRES ACTIONS EFFECTUÉES PRÉCÉDEMMENT, EN COURS OU NON OBSERVÉES EN 2024

Redéfinition du positionnement et évolution de l'identité visuelle du syndicat : réalisée en 2021 / Développer l'offre d'ateliers en faveur du changement de comportement : interruption des ateliers en 2023 faute d'inscription. / Assurer la promotion des gestes et la diffusion de l'information : constante / Accompagnement des collectivités et établissements publics : interruption / Accompagnement des professionnels : angle communication effectué en 2021 / Étudier la création en Médoc d'une plateforme uniquement dédiée au réemploi des matériaux de construction : pas d'obs. / Favoriser l'émergence de l'économie circulaire dans les projets de territoire : pas d'observation en 2024 / Développer une offre de broyage des déchets verts à domicile : réalisée en 2022/2023 - non poursuivie. / Étudier la mise en place de la redevance incitative : étude en cours / Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie : réalisé en 2021/ Extension des consignes de tri et mise en place de la collecte incitative : mise en 2023 / Réduction de l'impact de l'activité touristique : en cours.



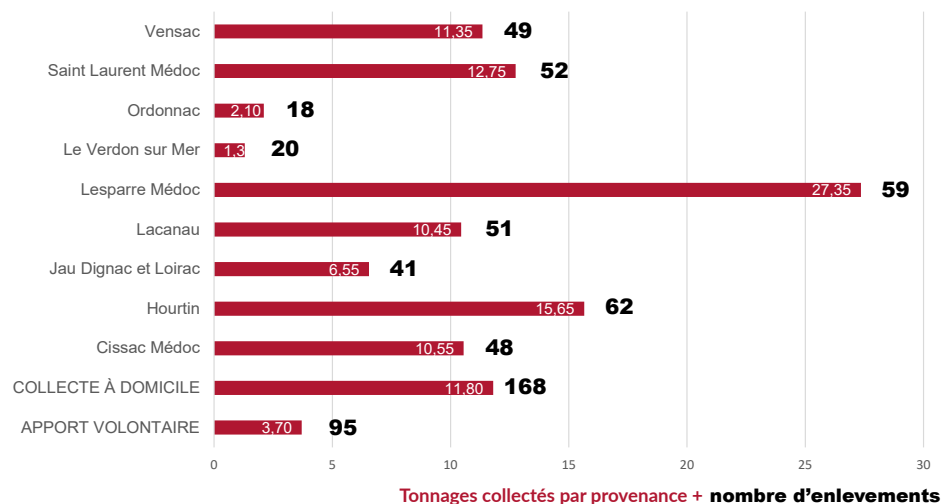
06. LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LA RECYCLERIE

20

LES DONNÉES DE COLLECTE (EN TONNES)

	Provenance			Toutes provenances	Total traité
	Déchèteries	Apport volontaire	Collecte à domicile	Refus	
Poids en tonnes	98.05	3.70	11.80	13.35	126.90
	tonnes proposées en boutique				

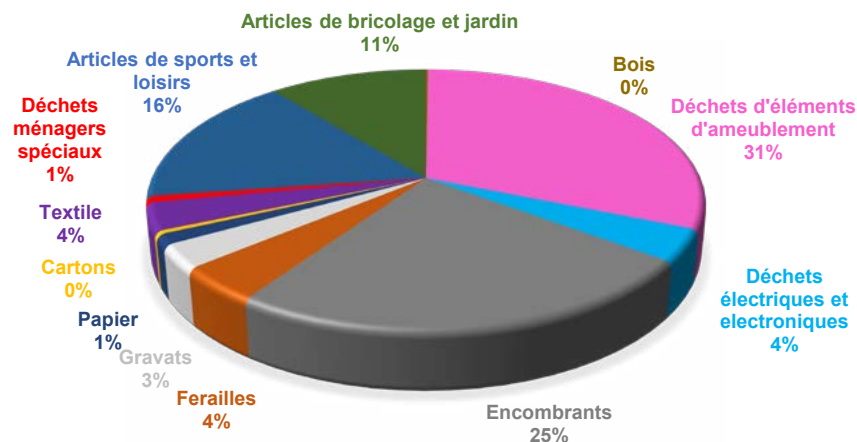


Outil de prévention des déchets, La Recyclerie est une exploitation qui a vu le jour en 2017 et qui s'inscrit dans une démarche de développement d'une économie circulaire et solidaire dans le Médoc.

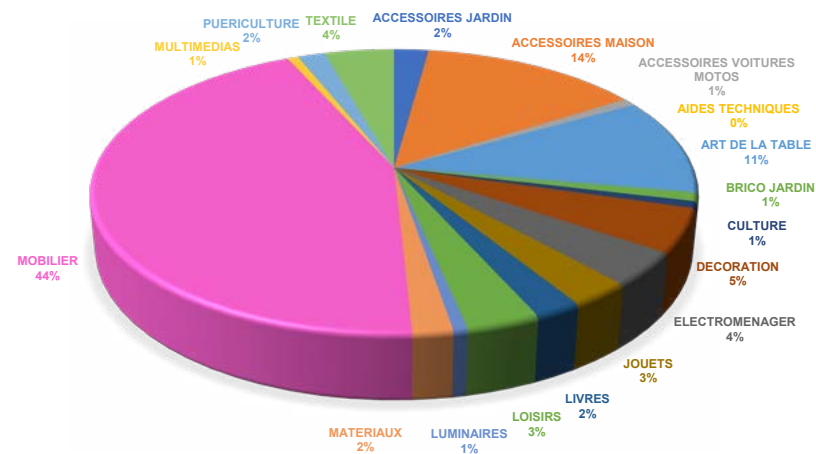


Les objets entrés dans la recyclerie sont triés, nettoyés, testés et enregistrés avant stockage pour vente.

La part refusée est réorientée dans les flux de traitement en fonction des matériaux.



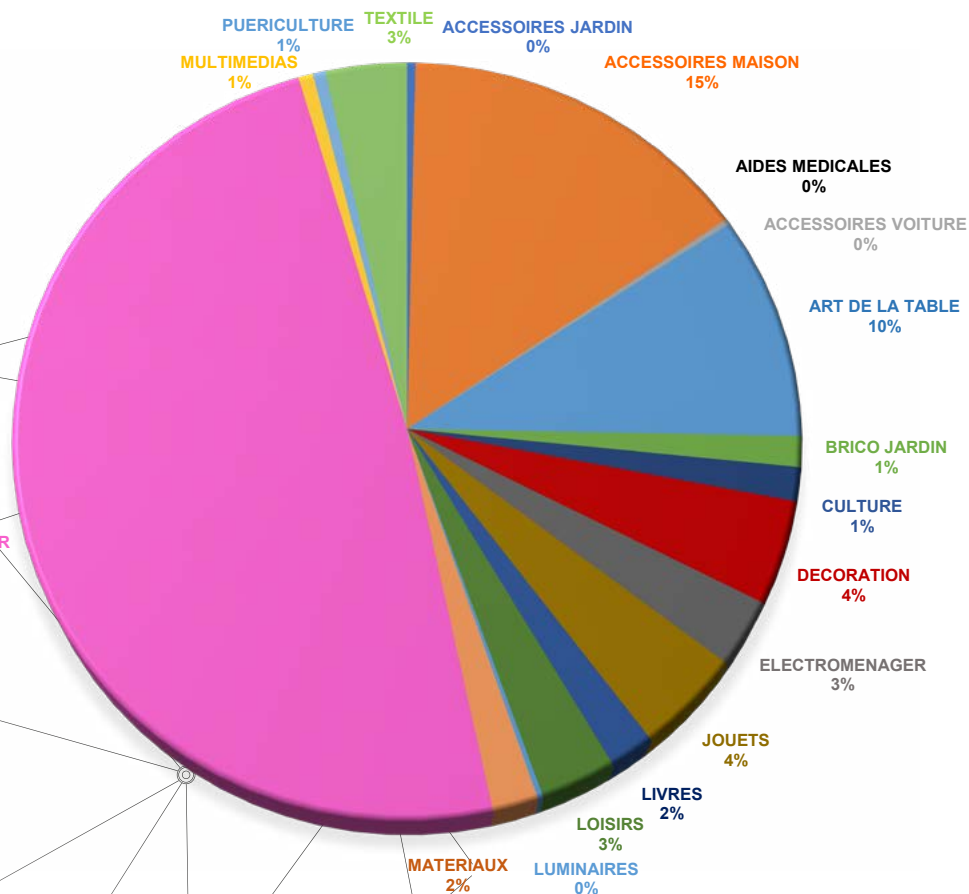
Répartition des flux entrés dans La Recyclerie (en poids)



Répartition des entrées boutique par catégorie (en poids)

LES DONNÉES DE RÉEMPLOI (EN TONNES)

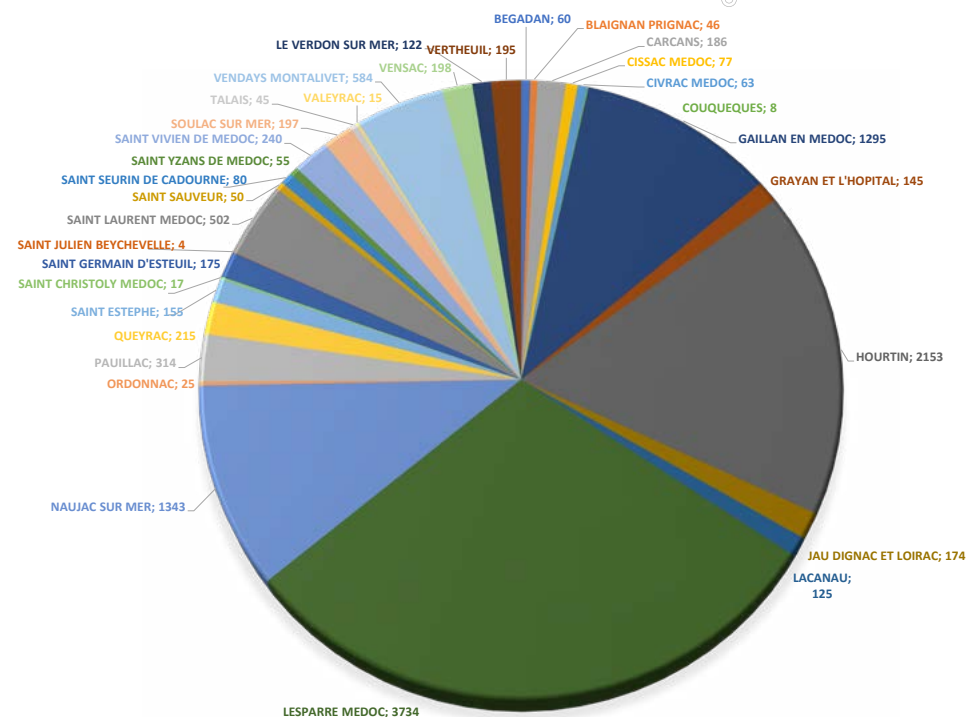
La recyclerie accueille le public tous les mercredis et les premier et troisième samedis de chaque mois de 10h00 à 17h00. Lors des 74 ouvertures de l'année, La Recyclerie a permis de favoriser le réemploi de 98.51 tonnes d'objets pour un montant de 121 094.00 euros.



Orientation	Poids en tonnes
Vente boutique	78.27
Partenaire Regeneration	0.22
Zone de gratuité	3.85
Interne	0.15
Total	82.49

FRÉQUENTATION DE LA RECYCLERIE (EN TONNES)

Provenance	Nombre de visiteurs ayant effectué un achat
Territoire SMICOTOM	12 597
Zone limitrophe (Medul. et Médoc Est.)	220
Autre Gironde	402
Hors Gironde	475
Total	13 694



La fréquentation de La Recyclerie est largement locale.

92 % de la clientèle sont des usagers du Smicotom.

07. LA COMMUNICATION

22

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION AU SERVICE DES USAGERS

Le Smicotom dispose d'un service communication dédié qui développe, actualise et diffuse l'information aux différents publics cibles (particuliers, professionnels, collectivités). Parmi les supports de communication :



Un site internet + lettre d'information numérique mensuelle



Administration d'une page Facebook



Calendrier de collecte + consignes de tri



Magazine d'information Juin et Décembre

STRATÉGIE MAJEURE DE COMMUNICATION 2024

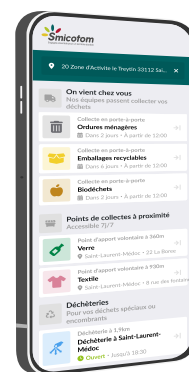
L'année 2024 a été marquée par des changements de planning sur 24 des 32 communes du territoire.



UNE APPLICATION

Parce que plus on est informé, mieux on fait, le Smicotom a innové en proposant, depuis 2021, une solution plus interactive et performante sur le service des déchets. Grâce à l'application, tous les habitants bénéficient alors d'une information personnalisée depuis leur adresse ou géolocalisation.

- le calendrier de collecte des différents bacs;
- la localisation des bornes à verre;
- la localisation des bornes textiles;
- les horaires et localisation des déchèteries
- les horaires et localisation des autres sites



(plateforme de compostage, centre de stockage, La Recyclerie, le quai de transfert des recyclables).

L'application permet de bénéficier de notifications d'information dit Push sur son téléphone, notamment pour un rappel de collecte afin de penser à sortir les bacs.

Au 31 décembre 2024, 31 % des foyers auraient téléchargé l'application (total des téléchargements rapportés au nombre de foyer).



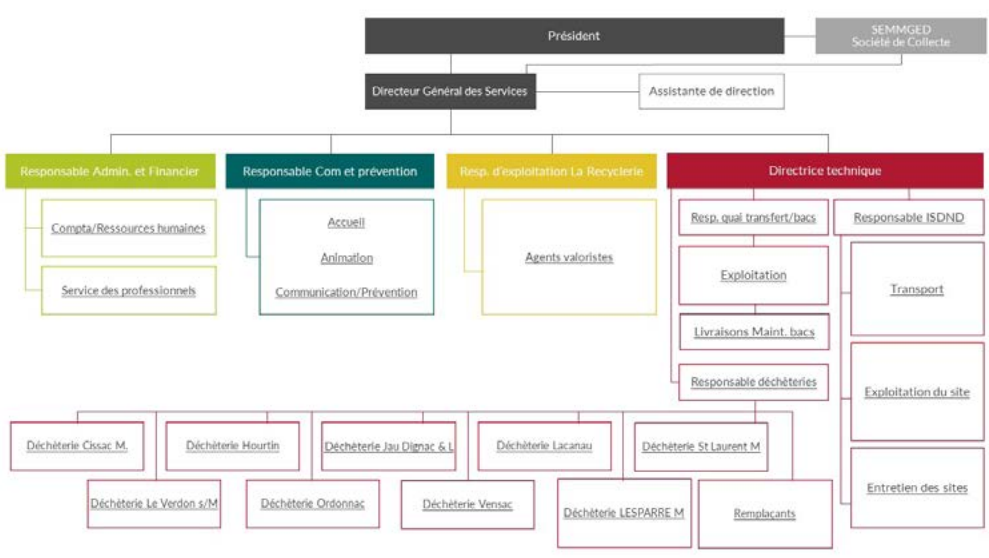
- Administration des horaires sur Google
- Guide du tri des enfants,
- Calendrier de collecte grand format pour collectivités et entreprises,
- Affiches, flyers,
- Dépliants multilingues,
- Autocollants STOP PUB,
- Autocollants consignes de tri pour les bacs/bio-seaux,
- Autocollants refus de collecte,
- Documents thématiques : compostage, gaspillage, déchets médicamenteux,
- ...



08. L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL



LES RESSOURCES HUMAINES EN 2024



	Eff. 2024	Statuts		
		FPT	CDD	Ct dt privé
Administratif	7	4	3	
Accueil, Prévention des déchets, Communication	4	4		
Service des professionnels	1	1		
Livraisons et maintenance	3	1	2	
Exploitation des sites				
Encadrement technique	2	2		
Quai de transfert	2	2		
CSDU/Plateforme compostage	5	5		
Déchèteries	15	12	3	
Transport	3	3		
La Recyclerie	10	7	2	1
Entretien	2	2		
TOTAL	54	43	10	1

En dehors des agents permanents, le Smicotom recrute périodiquement des emplois saisonniers ou des renforts temporaires.

LES FORMATIONS

Type de formation	Agents	Jours
Différents CACES	6	12
FIMO / FCO	1	5
Risques incendies	23	11.5
Formation d'intégration A à C	3	15
Ressources humaines	2	6
Déchèteries	17	11
Comptabilité	1	0.5
Management	3	9
Préparation examen et concours	1	17.5
Entretien des locaux	1	2
Marchés publics	1	2
Communication	1	2.5
Ecriture de presse	1	2.5
La Gestion des situations difficiles	1	2

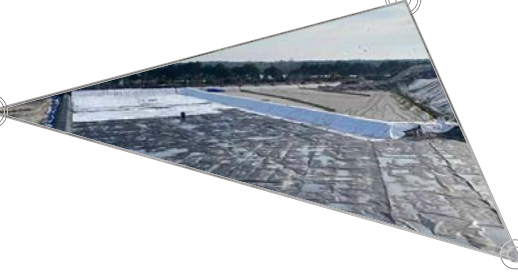
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Accidents de travail en jours	2023	2024
Accidents de travail avec arrêt	4	9
Accident de travail sans arrêt	0	1
Accident de trajet avec arrêt	0	1
TOTAL	4	11
Nombre total en jours	1 118	1 439

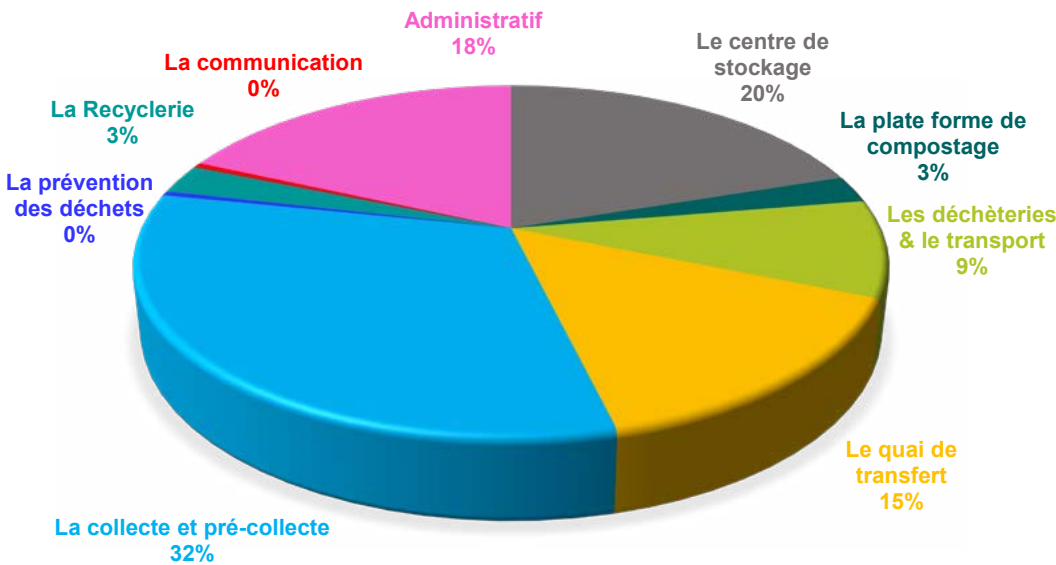
ARRÊTS DE TRAVAIL EN JOURS

	2023		2024	
	FPT	Non titulaires	FPT	Non titulaires
Congés maladies ordinaires	480.5	9	172	44
Congés longue maladie	478	0	741	0
Congés de longue durée	0	0	0	0
Congés de présence parentale	109	0	0	25
Accidents de service/travail	1 118	0	1 145	16
Accidents de trajet	0	0	0	6
Maladie professionnelle	365	0	476	0
Dispo pour raisons de santé	0	0	365	0

09. LE COÛT DE LA GESTION DES DÉCHETS

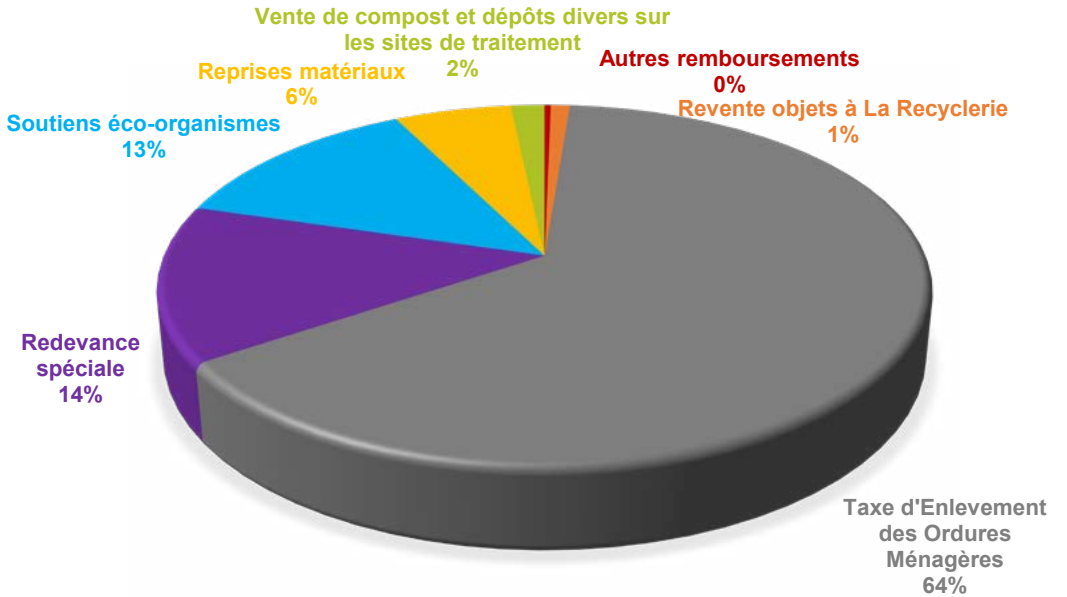


RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Entre les matériels, l'entretien, l'énergie, les taxes, les charges de personnels et les missions de soutien tel que la communication... les dépenses de gestion des déchets se comptabilisent en millions d'euros. Pour le Smicotom, en 2024, cela représente plus de 17 000 000 euros répartis sur les différentes grandes catégories exprimées ci-dessus.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Ces charges de fonctionnement sont financés par les producteurs de ces déchets essentiellement via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (pour les ménages) et la redevance spéciale (pour les professionnels bénéficiant du service sous couvert d'un contrat). Le Smicotom va chercher d'autres financements afin de pouvoir réduire le coût de l'impact sur les usagers du service (reprises matériaux et soutiens éco-organismes notamment).

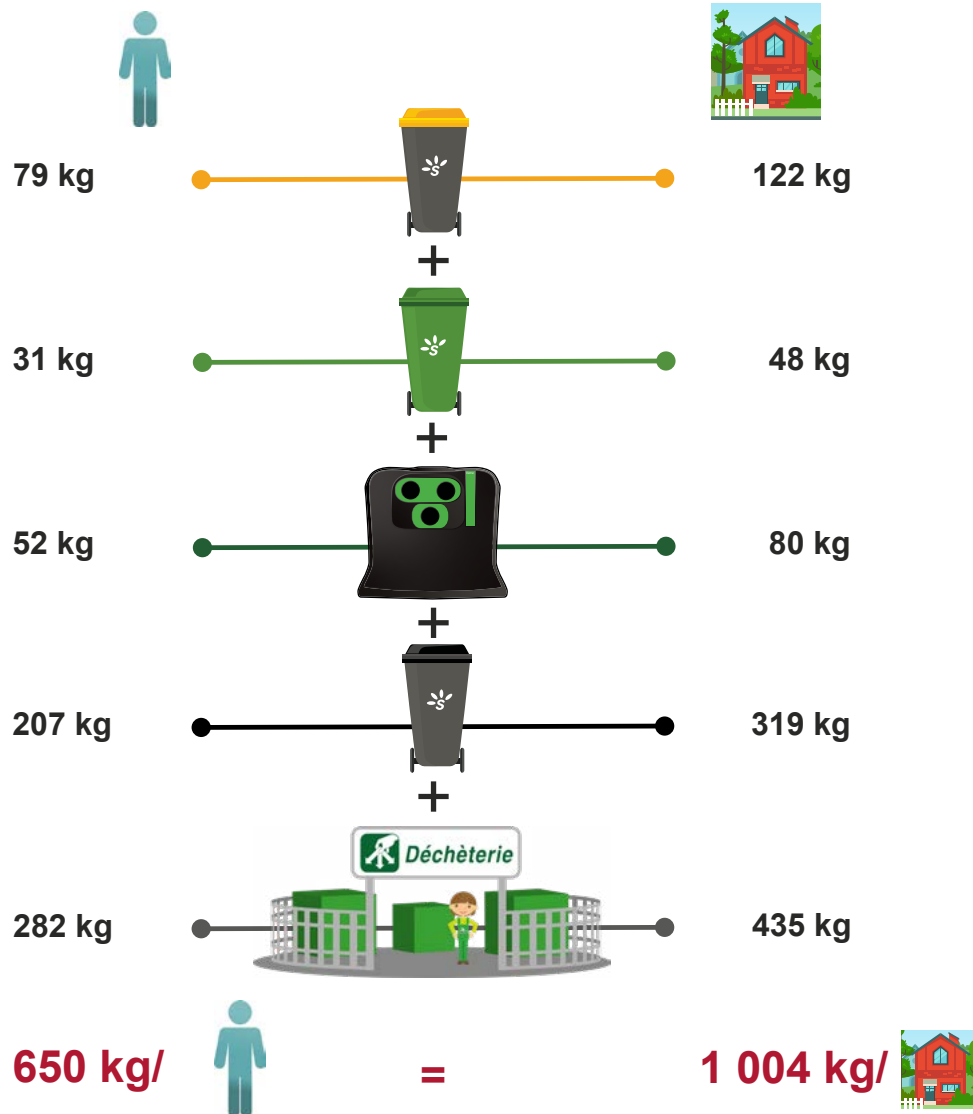
10. SYNTHÈSE

25

PRODUCTION DE DÉCHETS

Rapporté à l'habitant
Insee au 1^{er} Janvier 2024

Rapporté au foyer
Insee au 1^{er} janvier 2024



TRAITEMENT DES DÉCHETS



RÉEMPLOI

82 TONNES



VALORISATION ORGANIQUE

11 738 TONNES



VALORISATION MATIÈRE

22 492 TONNES



INCINÉRATION

2 030 TONNES



STOCKAGE

21 815 TONNES

